



Programme 2009

LEXIQUE

CCU : Comité consultatif d'urbanisme

IDES : Innovation et développement économique Sherbrooke

CLD : Centre local de développement

CDEC : Corporation de développement économique communautaire

CDC : Corporation de développement communautaire

PAIR : Programme d'assistance individuel aux personnes retraitées

CSSS-IUGS : Centre de santé et de services sociaux — Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

CHARMES : Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François

SME : Système de management environnemental

MRC : Municipalité régionale de comté

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

STS : Société de transport de Sherbrooke

MURIRS : Murales urbaines à revitalisation d'immeubles et de réconciliation sociale

La vision | La déclaration de valeurs

- **La vision**

Le **Renouveau sherbrookoïse** vise à rassembler les citoyens et citoyennes autour d'un projet de gouvernance participative qui s'appuie sur le développement durable, la reconnaissance de l'importance de la contribution des citoyennes et citoyens et la mise en place de mécanismes qui permettent une intervention cohérente et transparente.

- **L'approche**

L'approche du Renouveau Sherbrookoïse est fondée sur la responsabilité sociétale et le présent programme politique intègre dans l'ensemble de ses chapitres la notion de développement social.

La déclaration de valeurs

- **Le développement durable**

Le développement durable est avant tout un processus de changement. Ce changement est déterminé en fonction des besoins des citoyens et citoyennes, des limites de l'environnement et de l'accès équitable de tous et toutes aux différentes ressources.

Le terme durable fait référence à l'équité que nous devons atteindre dans la satisfaction de nos besoins. Cette définition intègre l'espace et le temps (la pérennité). La satisfaction et la poursuite du mieux-être doivent s'étendre à tous les citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux générations futures.

L'objectif du développement durable est de définir des politiques viables qui concilient les aspects économique, social, et environnemental des activités humaines ; « trois piliers » à prendre en compte, par les détenteurs du pouvoir politique comme par leurs partenaires et les citoyens et citoyennes. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Cette dernière fait référence à la participation de tous les acteurs (citoyens et citoyennes, partenaires, leaders sociaux, etc.) au processus de décision.

- **La participation citoyenne**

Seule la participation du public peut transformer des décisions techniquement adéquates en décisions socialement appropriées.

La démocratie locale a aujourd'hui profondément besoin de se nourrir de la participation citoyenne pour répondre aux aspirations des citoyens et citoyennes et faire face à la complexité croissante des politiques publiques. Le citoyen ou la citoyenne est donc appelé/e à jouer un nouveau rôle dans la vie publique.

La participation citoyenne est définie comme la participation volontaire, l'engagement de chaque citoyen et citoyenne à la vie publique, au-delà du devoir électoral qui demeure le fondement de la démocratie. La démocratie participative vise à favoriser un dialogue approfondi entre les élus et élues ainsi que les acteurs locaux (citoyens/nes et usagers/ères, entreprises, leaders). Elle reconnaît au citoyen et à la citoyenne une qualité "d'expertise d'usage", se donnant les moyens de les informer et de recueillir leur avis.

Les instruments et mécanismes mis en place doivent :

- Être adaptés à une grande variété de projets et ouverts à tous les citoyens et toutes les citoyennes;
- Pouvoir présenter une information suffisante afin de réduire l'avantage dont jouissent les experts;
- Susciter une motivation à participer en garantissant le sérieux du projet et l'aboutissement à une action concrète qui se répercutera à travers les procédures de prise de décision;
- Agir pour le bien commun.

- **La transparence**

Le parti reconnaît que les citoyens et citoyennes apportent une contribution utile à l'évolution des politiques et concourent à garantir que les élus et élues soient plus sensibilisés/es à leurs préoccupations et à leurs besoins

La démocratie participative implique d'abord la connaissance réciproque par les différents acteurs de leurs problèmes et des besoins auxquels ces derniers renvoient, ainsi qu'un consensus sur leur priorisation et les moyens à mobiliser et à mettre en œuvre en vue de leur réalisation.

On dira d'une action qu'elle est transparente lorsque les différentes étapes de son déroulement sont clairement définies, compréhensibles du point de vue de la logique et qu'il est possible dans la pratique de le suivre et d'établir un lien direct entre les faits de la réalité et la procédure établie ou déclarée. Des mécanismes doivent être mis en place afin d'améliorer l'accès à l'information. Les nouvelles technologies de l'information devraient notamment permettre une meilleure diffusion des travaux des instances qui ont la responsabilité de définir les orientations et les politiques publiques. L'ouverture au public devra être favorisée dans la mesure du possible.

- **Le leadership**

La capacité des élus et élues de faire adhérer les citoyens et citoyennes aux actions entreprises par la ville et par le parti Le leadership doit conduire à la mobilisation des citoyens et citoyennes autour des enjeux définis par le Renouveau Sherbrookoïse et faire adhérer ces derniers/ères aux moyens qu'il propose pour y répondre.

Le niveau de reconnaissance des citoyens et citoyennes, des groupes, des partenaires autour des politiques et des projets municipaux constituera la mesure de la qualité du leadership exercé par le parti. La responsabilité fiscale Le Renouveau Sherbrookoïse souscrit au principe d'équité entre les générations Il importe de gérer les finances municipales de façon rigoureuse et responsable, c'est-à-dire de prendre des décisions de manière à éviter d'endetter les générations futures de Sherbrookoïse et Sherbrookoïses.

- **La responsabilité fiscale**

Le Renouveau Sherbrookoïse souscrit au principe d'équité entre les générations Il importe de gérer les finances municipales de façon rigoureuse et responsable, c'est-à-dire de prendre des décisions de manière à éviter d'endetter les générations futures de Sherbrookoïse et Sherbrookoïses.

- **La gouvernance participative**

Le **Renouveau Sherbrookoïse** valorise la démocratie participative. Actuellement, les conseillers et conseillères municipaux/ales ne favorisent pas beaucoup le rapprochement avec les citoyens et citoyennes et la population est souvent tenue à l'écart des grandes décisions (sauf lorsqu'elle s'invite en forçant la tenue d'un référendum). Les récentes initiatives de l'administration, telles que par exemple dialogues-citoyens et la mise en place d'une politique de consultation n'ont pas réglé cette problématique. Même les citoyens et citoyennes les plus motivés/es peinent à obtenir les informations pertinentes qui émanent des structures politiques. Leur unique possibilité afin d'obtenir ces informations est d'assister aux séances des conseils d'arrondissement ou du conseil municipal, où il n'y a par ailleurs que peu d'informations divulguées et pratiquement aucun débat.

Les décisions importantes sont prises en comités restreints réunis à huis clos et les consultations, lorsqu'il y en a, sont trop souvent tenues après que les grandes orientations aient été fixées. Lorsque les citoyens et citoyennes interpellent leur élu/e de district, ils et elles réalisent que cette dernier/ère a peu d'influence dans une ville où la centralisation des pouvoirs est la règle.

Le **Renouveau Sherbrookoïse** s'engage à changer cette culture en privilégiant deux voies. D'une part, il s'engage à améliorer la démocratie représentative en donnant plus de pouvoirs aux conseillers, en rendant le processus décisionnel plus transparent et en permettant, le cas échéant, à l'opposition de se faire entendre. D'autre part, le **Renouveau Sherbrookoïse** s'engage à améliorer la démocratie participative en consultant davantage et plus efficacement la population, ainsi que les groupes organisés, en s'assurant que les décisions soient prises au niveau le plus rapproché

possible du citoyen et de la citoyenne et en divulguant plus d'informations au cours du processus de prise de décision.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookois s'engage à :

- **1.1 Exercer un leadership collégial fondé sur la nomination de conseillers et conseillères responsables de différents domaines.** En effet, depuis trop longtemps, la politique à Sherbrooke tourne autour d'une seule personnalité, le maire. Notre parti croit que le renouveau passe par l'émergence d'une équipe forte. C'est pourquoi nous considérons que les conseillers et conseillères les plus chevronnés/es devraient assumer des responsabilités plus grandes et jouer un rôle plus important sein du conseil municipal. Ainsi, les présidents ou présidentes des comités municipaux, exception faite des présidents et présidentes d'arrondissement, ne siègeront pas sur d'autres comités du conseil. Cela signifie notamment que le président ou la présidente d'un comité serait L'UNIQUE répondant/te dans le champ de ses responsabilités, comme l'est un ou une ministre au niveau provincial ou fédéral. De plus, le maire ou la mairesse aurait l'obligation de consulter le président ou la présidente responsable d'un domaine avant d'exercer son droit de veto à l'égard d'une résolution ou d'un règlement touchant ce domaine. Quant aux autres conseillers et conseillères, ils et elles seront attirés/es à la présidence à titre d'adjoint/e afin de le seconder. Il s'agirait là d'un mécanisme visant à permettre de préparer la relève.
- **1.2 Créer des commissions publiques afin de favoriser la tenue de véritables débats politiques afin que les citoyens et citoyennes connaissent clairement les positions de leurs élus/es.** À l'heure actuelle, les orientations sont définies à huis clos dans le cadre des travaux des comités consultatifs, comme par exemple le comité Sherbrooke ville étudiante, le comité de toponymie et autres. Le conseil municipal ne fait publiquement qu'entériner ces orientations sans en débattre véritablement. Nous croyons que les grands choix collectifs devraient faire l'objet de débats publics transparents et accessibles à la population. Certes, les comités consultatifs ont leur utilité; ils permettent d'étudier en profondeur des questions techniques et d'entendre des experts/es et des fonctionnaires s'exprimer sur ces questions. Lorsque des questions politiques se posent c'est au grand jour qu'elles doivent être débattues. Les commissions publiques sont des ateliers de travail publics portant sur des sujets précis. Elles se tiendront avant les séances du conseil municipal.
- **1.3 Rendre les comités consultatifs d'urbanisme plus transparents.** Nous croyons que les CCU sont des outils forts intéressants qui permettent aux citoyens d'influencer les orientations de la ville en matière d'urbanisme. C'est pourquoi le **Renouveau Sherbrookois** propose de renforcer leur utilité en ouvrant certaines séances des CCU au grand public. Cela favoriserait une meilleure divulgation de l'information aux citoyens intéressés, et une plus grande imputabilité des élus/es. À la demande d'une personne élue, le CCU devra s'adjoindre les services d'un/e urbaniste indépendant/e (non membre de la fonction publique municipale) pour obtenir un point de vue indépendant des services de

la ville. Les CCU d'arrondissement devraient se voir attribuer davantage de pouvoirs. Par exemple, ils pourraient exercer les pouvoirs actuellement conférés au comité de démolition, comme cela se fait dans les arrondissements montréalais (ce qui exigerait un accord du gouvernement). Effectivement, il y a un comité de démolition (le seul des comités municipaux qui ait un pouvoir exécutoire) pour la ville et non dans les arrondissements. Pour en créer, il faudrait un amendement législatif au décret qui a créé la nouvelle ville de Sherbrooke.

- **1.4 Rendre accessibles les séances publiques municipales grâce aux technologies de l'information.** Nous ferons en sorte que le plus grand nombre possible de séances publiques du conseil municipal, des conseils d'arrondissement et des commissions politiques soient retransmises par Internet et/ou à la télévision si les budgets le permettent. Nous nous engageons à expérimenter un mécanisme virtuel permettant aux citoyens et citoyennes de poser des questions aux élus et les élues par courriel ou par vidéo. Dans la même veine, nous créerons des forums de discussion auxquels participeront les élus et les élues lors de consultations publiques.
- **1.5 Favoriser la création de comités de citoyens selon l'initiative du milieu dans les arrondissements ou les quartiers.** Depuis la création de la grande Ville de Sherbrooke, nous bénéficions d'une structure de proximité, l'arrondissement. Comme il s'agit de l'échelon le plus près de la population, c'est à ce niveau que les citoyens et citoyennes peuvent s'organiser avec le plus d'efficacité. Dans plusieurs villes, dont celle de Québec, il existe des comités de quartier regroupant des citoyens et citoyennes qui sont consultés/es avant que ne soient prises des décisions importantes. Nous proposons de créer des comités de citoyens et citoyennes dans chaque arrondissement et de les soutenir financièrement et sur le plan technique. Ces comités seront consultés à chaque fois qu'une décision concernant un service de proximité devra être prise par le conseil d'arrondissement. Ces comités pourront aussi, avec ou sans l'appui de leur conseil d'arrondissement, formuler des recommandations sur des sujets touchant l'ensemble de la ville.
- **1.6 Bonifier la politique de consultation publique.** Trop souvent les consultations se font alors que les décisions sont déjà prises. Nous comptons mettre de l'avant une refonte de la politique de consultation qui permettra véritablement à la population d'influencer les orientations municipales tout au long du processus décisionnel. Ainsi, cette politique de consultation publique devra permettre les consultations d'initiatives citoyennes sur tous les sujets de compétence municipale et ce, lorsqu'un nombre suffisant de citoyens et citoyennes le souhaite. Le seuil pourrait par exemple être fixé par un pourcentage des électeurs de la ville ou d'un arrondissement. Le processus devra être encadré afin d'éviter les abus. Nous nous engageons à instaurer un processus de consultation en ligne (à partir d'une interface Web) dans le but de favoriser la participation des citoyens et citoyennes au processus de prise de décision. Dans la même veine, il faudra envisager la possibilité de décentraliser en partie le processus d'élaboration du budget vers les arrondissements, et ce afin de rendre ce processus plus accessible aux citoyens et citoyennes.

- 1.7 Modifier la gouvernance d'Hydro-Sherbrooke, notamment en créant un comité de l'énergie.** Considérant les lacunes identifiées par le vérificateur général eu égard à certains aspects de la gestion d'Hydro-Sherbrooke, et considérant l'importance de cet organisme pour notre communauté, il est impératif d'améliorer sa gouvernance. Bien que l'équipe de direction d'Hydro-Sherbrooke soit des plus compétentes, le conseil municipal, qui agit à titre de conseil d'administration, n'a ni le temps ni l'expertise nécessaire pour jouer pleinement son rôle. Nous proposons donc la création d'un comité de l'énergie, composé d'élus et d'élues, de citoyens et citoyennes et d'experts et expertes, qui sera chargé d'administrer les activités d'Hydro-Sherbrooke.
- 1.8 Créer un poste d'ombudsman (protecteur ou protectrice du citoyen).** Les citoyens et citoyennes lésés/es par des décisions prises par les services de la ville ont peu de moyens de se faire entendre. En effet, leurs conseillers ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour les aider et souvent, ils n'ont d'autre choix que de s'en remettre aux tribunaux pour obtenir gain de cause. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut leur accorder un accès à une instance de dernier recours en créant un poste de protecteur ou protectrice du citoyen neutre et impartial/e pouvant les accueillir. Le poste d'ombudsman existe dans plusieurs villes de taille comparable à Sherbrooke puisque le législateur autorise et encourage cette pratique depuis 2004. Les expériences à Montréal, Saguenay et Québec montrent que le pouvoir de recommandation de l'ombudsman contribue à l'amélioration constante des processus administratifs de la ville.
- 1.9 Mettre sur pied un conseil municipal de la jeunesse.** Comme la formation citoyenne est un processus de longue haleine, nous pensons qu'il convient d'initier les plus jeunes de notre communauté à la politique municipale en mettant en place un conseil municipal de la jeunesse. L'objectif est d'inciter les écoles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke à organiser des activités qui culmineraient avec la tenue d'un conseil municipal jeunesse qui siègerait sur les banquettes de l'hôtel de ville. Les élèves y discuteraient des enjeux municipaux qui les touchent dans leur milieu de vie (les parcs, la sécurité aux abords des écoles etc.). La ville mettrait donc en place un programme qui serait à la disposition des écoles souhaitant prendre part à cette activité de formation.
- 1.10 Créer la table des élus de Sherbrooke.** Trop souvent, les élus sherbrookoïses des différents paliers (municipal, provincial et fédéral) travaillent en vase clos. Pourtant, de nombreux projets requièrent la participation des trois niveaux de gouvernement pour se réaliser. Dès lors, afin d'assurer la cohérence des interventions publiques et l'appropriation de la vision municipale, nous nous engageons à créer une table des élus/es de Sherbrooke qui sera composée des élus/es municipaux/ales, des quatre députés/es provinciaux/ales et les deux députés/es fédéraux/ales de la région sherbrookoïse (soit ceux dont les circonscriptions comprennent une partie du territoire de la municipalité de Sherbrooke). La table se réunira une fois par année dans le cadre d'un atelier de travail.

Le mandat de ce comité serait d'amener toutes ces personnes élues à aller dans la même direction, et ce peu importe leurs orientations politiques.

- **1.11 Adopter une politique de représentativité équitable entre les hommes et les femmes.** La gouvernance participative devra s'appuyer sur le principe de représentation équitable dans la mesure du possible. Ainsi, la parité hommes-femmes devra être un objectif pour la composition des instances municipales, participatives ou consultatives mises en place ou soutenues par la Ville de Sherbrooke.

Sherbrooke: ville du savoir.

Pour le **Renouveau Sherbrookoïse**, le savoir, son avancement et sa diffusion sont les assises sur lesquelles doit être construit l'avenir de Sherbrooke. Nous avons en effet la chance d'avoir sur notre territoire deux universités et trois cégeps, membres du pôle universitaire qui regroupe également le CHUS et les centres de recherche. La majeure partie des employeurs sherbrookoïse est d'ailleurs liée directement au monde du savoir.

L'ensemble de la communauté, notamment la Ville de Sherbrooke, tire-t-elle le maximum du potentiel de développement qu'offre la présence du pôle universitaire à Sherbrooke? Il nous apparaît évident que non à la lumière des constats et du résultat de nombreux palmarès qui classent Sherbrooke à des échelons peu enviables. En effet, notre ville a un taux élevé de décrochage scolaire, un faible salaire moyen ainsi qu'une forte proportion d'exclus. Sherbrooke est également la ville où le démarrage d'une entreprise est le moins cher. Un réel abîme s'est creusé entre les institutions et la population. Plusieurs étudiantes et étudiants vivent dans la pauvreté, le taux de rétention des diplômés est relativement faible et l'intégration des activités de recherche dans l'industrie manufacturière demeure rare. Certes, certaines mesures ont été adoptées par la ville, par l'entremise notamment du comité Sherbrooke ville étudiante. La collaboration entre le milieu municipal et le milieu du savoir demeure cependant en deçà de ce qu'elle devrait être.

Il va sans dire que des mesures s'imposent pour améliorer la collaboration entre les institutions du savoir et leur communauté, leur ville. Évidemment, le Renouveau Sherbrookoïse entend exercer le leadership nécessaire pour renverser la vapeur. Plus précisément, il est impératif d'impliquer des institutions du territoire dans une démarche collective afin de mener la lutte au décrochage scolaire, améliorer les conditions de vie et le sentiment d'appartenance des étudiants et étudiantes, hausser les bénéfices que l'ensemble des citoyens et citoyennes peuvent retirer de la présence du pôle universitaire et surtout intégrer la recherche et l'innovation dans le développement social et économique de notre ville.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookoïse s'engage à :

- **2.1. Définir le concept de ville du savoir et adopter collectivement une stratégie de développement de la ville du savoir.** La ville devra se donner un espace de discussion avec le pôle universitaire afin de définir le concept de ville du savoir ou de ville universitaire en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la collectivité sherbrookoïse.

Précisons que le pôle universitaire regroupe les huit institutions suivantes: l'Université de Sherbrooke, l'Université Bishop's, le CEGEP de Sherbrooke, le Collège Régional Champlain, Séminaire de Sherbrooke, Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc.

- **2.2 Bonifier les initiatives en matière de lutte au décrochage scolaire.** La Ville de Sherbrooke doit soutenir les acteurs de tous les milieux, particulièrement du milieu institutionnel, afin d'identifier des pistes prometteuses et mettre en œuvre des stratégies innovatrices qui permettront de contrer le décrochage scolaire et de favoriser la réussite scolaire.
- **2.3 Favoriser l'intégration de la recherche et de l'innovation dans les activités municipales.** Il est impératif de stimuler les transferts universités/ville pour soutenir l'innovation. Prenons l'exemple de la chaire CRSNG-industrie sur l'auscultation des structures en béton à la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke. La ville de Sherbrooke devrait plus systématiquement mettre à profit le fruit des recherches de cette chaire, qui vise notamment à élaborer des procédés moins coûteux, entre autres dans le cadre de projet-pilotes de construction de rues en béton. De plus, Hydro-Sherbrooke devrait être partenaire de cette chaire au même titre que l'est Hydro-Québec. L'objectif est de mettre en valeur, dans la mesure du possible, la recherche faite à Sherbrooke et d'ainsi favoriser l'utilisation partout dans le monde des procédés inventés par nos chercheurs et chercheuses. Chaque fois qu'un procédé créé chez-nous est utilisé ailleurs, il entraînera des redevances financières importantes à nos institutions du savoir et donc à notre économie. Parce que nous croyons en ces recherches et parce que nous sommes convaincus/es que ces recherches peuvent bénéficier à notre communauté en créant des emplois de qualité, le RS souhaite soutenir davantage les organismes de transfert technologique existants et encourager leur développement. Par ailleurs, en ce qui concerne le développement social, il nous semble que la ville devrait consulter plus souvent les chercheurs et chercheuses de la communauté notamment lorsqu'elle élabore un nouveau programme. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration de sa politique de consultation publique, l'administration municipale n'a pas cru bon faire appel à des chercheurs et chercheuses spécialisés/es en démocratie participative. Enfin, il conviendrait d'organiser un séminaire annuel réunissant d'une part des chercheurs et chercheuses et d'autre part, des fonctionnaires et des personnes élues, et ce afin de discuter des mécanismes de transfert de connaissance entre les deux entités.
- **2.4 Accorder une représentation étudiante avec droit de vote dans les divers comités consultatifs d'urbanisme (CCU) des arrondissements de Lennoxville, Mont-Bellevue et Fleurimont (arrondissements où il y a un ou plusieurs campus).** De plus, le droit de vote devrait être conféré à la personne membre étudiante qui siège au CCU de la ville. Cela permettra aux étudiants et aux étudiantes d'avoir une réelle influence sur les décisions qui touchent leur milieu de vie. D'ailleurs, ces personnes étudiantes pourraient être déléguées par les associations étudiantes et ce, parmi celles qui suivent des formations liées à l'urbanisme (droit municipal, politique locale, géographie etc.), ce qui contribuerait à leur formation et à l'expertise des CCU.

- **2.5 Contribuer à la mise en place d'une Chaire d'études sur le monde municipal.** Considérant que le monde municipal est en pleine mutation et qu'il est appelé à jouer un rôle de plus en plus important en raison de la décentralisation, la production de savoirs sur les municipalités et les enjeux auxquels elles font face est plus nécessaire que jamais. C'est pourquoi il convient de favoriser la constitution d'un groupe multidisciplinaire (politologues, géographes, juristes etc.) pour mener des recherches sur le monde municipal québécois en général et sur Sherbrooke en particulier.
- **2.6 Créer un programme de bourses d'études dédié aux étudiants et étudiantes de 2e et de 3e cycles.** L'octroi de ces bourses municipales constituerait pour la Ville de Sherbrooke une aide directe offerte à certaines personnes étudiantes chercheuses talentueuses. Le but du programme est de favoriser la réalisation de projets de recherche portant sur des problématiques auxquelles est confrontée la Ville de Sherbrooke et de mettre en contact ces étudiants chercheurs et étudiantes chercheuses avec des organismes sherbrookoïses agissant sur le terrain. Un exemple concret serait de supporter les recherches d'une étudiante-chercheuse concernant les solutions en matière de lutte aux algues bleues dans nos cours d'eau. Bref, il s'agit de moyens d'orienter la recherche en fonction des intérêts et des besoins de tous les Sherbrookoïses et toutes les Sherbrookoïses, de combattre la pauvreté chez les étudiants et étudiantes et de favoriser la rétention des personnes diplômées.
- **2.7. Définir le concept de ville du savoir et adopter collectivement une stratégie de développement de la ville du savoir.** La ville devra se donner un espace de discussion avec le pôle universitaire en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la collectivité sherbrookoïse.

Précisons que le pôle universitaire regroupe les huit institutions suivantes : Université de Sherbrooke, Université Bishop's, Cégep de Sherbrooke, Collège Régional Champlain, Séminaire de Sherbrooke, Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Centre de santé et de services sociaux, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc.

Le développement économique

Pour le **Renouveau Sherbrookoïse** le développement économique et le développement social sont fortement liés. Nous croyons profondément en un équilibre entre la création de la richesse et le partage de celle-ci. Le développement économique ne s'opère pas en vase clos. Il doit reposer sur le développement plusieurs dimensions qui contribuent à l'accroissement de la richesse collective ; le savoir, le développement des compétences distinctives, la santé de nos institutions, la mise en valeur de notre capital humain et de notre capital social ainsi que le développement de notre capital stratégique.

Il faut être réaliste, après une quinzaine d'années marquées par un manque de vision et de leadership, Sherbrooke a beaucoup de chemin à faire. La situation sociale et économique de Sherbrooke est loin d'être enviable : le revenu moyen des ménages est l'un des plus faibles au Canada, le secteur manufacturier est en crise, plusieurs petits commerçants sont en difficulté et plusieurs entreprises dépendent des exportations vers les États-Unis. Pourtant, nous comptons des atouts aussi importants qu'indiscutables : une main-d'œuvre qualifiée, un accès à de grands marchés (Montréal, côte est américaine), une qualité de vie exceptionnelle, des services publics imposants (surtout dans le domaine de l'enseignement et de la santé), un grand territoire et un potentiel de développement particulièrement élevé dans l'industrie du tourisme.

Sherbrooke a plus de forces que de faiblesses et pourtant, les résultats en matière de développement social et économique ne sont pas à la hauteur des attentes des Sherbrookoises et des Sherbrookoises, et ce depuis plusieurs années. Certes, la ville fait des efforts louables pour soutenir le développement mais elle est plus souvent en réaction qu'en action. Elle n'a pas de vision claire pour un développement social et économique soutenu à long terme.

Nous proposons donc une vision claire qui est fondée sur nos forces. Nous proposons de traduire cette vision en actions par l'intensification des liens entre l'administration municipale et ses partenaires. Parmi ces partenaires, il y a évidemment les institutions du savoir regroupées sous le pôle universitaire, les organismes qui œuvrent en développement, les entreprises privées, mais aussi les groupes communautaires, les coopératives, les organisations de travailleuses et de travailleurs, les entreprises d'économie sociale et les organismes publics. Nous sommes convaincus/es que tous et toutes ensemble, grâce à divers modes de concertation et à un nouveau leadership exercé par la ville, ces acteurs et actrices pourront mettre en valeur le potentiel de Sherbrooke.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookoises s'engage à :

- **3.1 Redéfinir le mandat et la composition d'IDES/CLD comme instance stratégique.**
L'organisme devra intégrer les dimensions sociales dans son approche de développement économique. Par exemple, en plus des gens d'affaires, le conseil d'administration d'IDES/CLD devra être composé de représentantes et de représentants du monde du travail, du milieu de la formation professionnelle, du milieu communautaire ainsi que du mouvement coopératif. Une des missions d'IDES sera d'être gardien et promoteur de la nouvelle vision du développement. Elle devra entre autres assurer la cohérence des actions posées sur le territoire ainsi que la cohérence dans les stratégies des acteurs du milieu. IDES devra identifier les filières les plus porteuses, notamment dans le secteur manufacturier, et proposer des plans d'action en collaboration avec les partenaires du milieu.

- 3.2 Améliorer l'aide offerte aux entreprises, entre autres dans le secteur manufacturier.** Cela pourra se faire de diverses manières, que ce soit par des moyens traditionnels, telle la fiscalité (par exemple en utilisant plus efficacement le programme de crédit de taxes pour attirer et retenir des entreprises), ou par des mesures visant le développement de nouveaux marchés locaux et internationaux, par exemple, en soutenant l'organisation de missions dans des pays émergents (Chine, Inde, Brésil etc.).
- 3.3 Attirer et maintenir dans notre ville un plus grand nombre de professionnels et de professionnelles.** À cette fin, il convient notamment de mettre en place un projet-pilote favorisant le « home-sourcing » (télé-travail à la maison) afin que des professionnels et professionnelles (avocats et avocates, comptables ou autres) travaillant et résidant actuellement à l'extérieur élisent domicile à Sherbrooke, tout en restant à l'emploi de compagnies installées dans la région de la métropole québécoise. Ces professionnels pourraient avoir accès aux infrastructures de nos institutions du savoir (bibliothèques etc.), bénéficier de l'avantage de l'accès à Internet (ZAP) et surtout bénéficier de notre qualité de vie. En retour, notre économie bénéficierait de leur présence du fait des importantes dépenses et des investissements qu'elle engendrerait.
- 3.4 Limiter les magasins à grande surface de plus de 80 000pi² aux endroits où le zonage actuel les autorise.** Concrètement, cela devrait se traduire par l'imposition d'un moratoire sur la construction de magasins à très grandes surfaces tant que l'offre commerciale est saturée.
- 3.5 Soutenir davantage les moyens et petits commerçants.** Il convient de créer un programme d'aide aux associations de commerçants et commerçantes des quartiers, de poursuivre la revitalisation des artères commerciales et d'adopter une stratégie d'achat local impliquant autant la ville que les diverses institutions du territoire. Nous souhaitons ainsi favoriser l'achat de produits locaux, d'entreprises socialement et écologiquement responsables. De telles initiatives de soutien au commerce de proximité pourraient être financées avec l'augmentation des revenus de taxes municipales générées par l'implantation de commerces de plus de 80 000 pi² sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.
- 3.6 Encourager le développement et le financement d'entreprises d'économie sociale dont les coopératives en partenariat avec les différents paliers de gouvernement.** Depuis une dizaine d'années, l'apport des entreprises d'économie sociale au développement social et économique est reconnu au Québec. Dès lors, il convient de travailler avec les autres paliers de gouvernement pour encourager ce troisième pilier de notre « économie solidaire ». En pratique, cela comprend notamment une bonification de la dotation à la CDEC afin de soutenir le développement de projets d'économie sociale ainsi que l'utilisation du droit de se prévaloir des dispositions législatives qui permettent de favoriser les entreprises d'économie sociale dans l'attribution de contrat.

- 3.7 Fixer des orientations en matière de développement rural, entre autres en misant sur l'agro-tourisme et l'agriculture santé.** La fusion municipale a eu pour conséquence l'inclusion de secteurs ruraux au territoire sherbrookoïse. Force est de constater qu'il n'existe pas véritablement d'orientations claires en matière de ruralité. Ainsi, une stratégie en développement rural devra être adoptée et un poste de commissaire au développement rural à IDES/CLD devra être créé pour mettre en œuvre la stratégie et assurer le suivi. Parmi ces orientations devrait figurer la valorisation de l'agro-tourisme. En pratique, cela pourrait se traduire par la modification du zonage afin de faciliter l'émergence de tables champêtres et de gîtes du passant en milieu rural. Sherbrooke pourrait également prendre le leadership pour faire de Sherbrooke et des environs une région reconnue en agro-tourisme. Enfin, une stratégie de mise en valeur des atouts propres à chaque saison devrait être formulée (par exemple, un marché de Noël pour vendre des produits locaux).
- 3.8 Mettre en place une zone industrielle d'entreprises vertes.** Le secteur de l'environnement est actuellement en plein développement. L'avènement d'une nouvelle administration aux États-Unis pourrait favoriser la croissance de cette industrie et permettre la création de nombreux emplois de qualité. Notre proximité avec cette frontière et la présence d'Hydro-Sherbrooke nous offrent de nombreux avantages compétitifs. Il serait opportun de profiter de cette conjoncture afin de relancer notre secteur manufacturier. Pour cette raison, nous créerons un pôle d'innovation dédiée à ce secteur et entreprendrons des discussions avec le gouvernement du Québec afin d'offrir des avantages similaires à ceux consentis à la cité des médias à Montréal. Le développement d'une filière verte est tout à fait en concordance avec notre vision du développement durable et de la valorisation de l'économie du savoir.
- 3.9 Poursuivre l'implantation d'un réseau d'accès à Internet sans fil.** L'initiative Zap Sherbrooke est une idée intéressante et structurante que le **Renouveau Sherbrookoïse** salue. Il importe de poursuivre son développement dans les quartiers où sont concentrés étudiants et étudiantes, chercheurs et chercheuses ainsi qu'institutions et ce, toujours en collaboration avec les acteurs du milieu, notamment en le publicisant davantage pour qu'un maximum de citoyens et citoyennes en profitent.

Le développement social et communautaire

Il importe de dépasser une vision administrative de la municipalité pour voir la ville comme une communauté, un milieu de vie. Lors de la création de la nouvelle Ville de Sherbrooke, de nouvelles responsabilités en développement social et communautaire ont été inscrites dans les compétences de la Ville de Sherbrooke.

La ville a adopté plusieurs politiques en ce sens. Nous n'avons qu'à penser à la Politique culturelle (2003), la Politique du sport et de l'activité physique (2003), la Politique familiale

(2004), la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (2004), la Politique de développement durable (2005), la Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat (2006) et la Politique de développement social et communautaire en novembre 2008. De plus, le conseil municipal a adopté sa planification stratégique le 2 avril 2007 dans laquelle plusieurs objectifs stratégiques identifiés sont en lien avec les préoccupations du développement social et communautaire.

Ainsi, les autorités municipales doivent faire des choix de politiques et de programmes qui permettent de prévenir et de réduire les problèmes d'appauvrissement des personnes et des communautés locales, tout en visant l'équité dans l'accès aux services et biens publics municipaux. Rappelons qu'il existe encore des inégalités persistantes : en 2006, 11% des familles vivaient sous le seuil de faible revenu (cette proportion est de 21% dans l'arrondissement du Mont Bellevue), en 2005-2006, le taux de décrochage scolaire en Estrie est de 31,6% pour les institutions d'enseignement publiques comparativement à 27,1% pour le Québec. Parce qu'elle a été désignée « terre d'accueil » par le gouvernement du Québec, Sherbrooke se classe au 3^e rang au Québec au niveau du pourcentage de personnes immigrantes et il y a également une pénurie de logement puisque le taux d'inoccupation demeure inférieur à 3%.

Face aux inégalités, à la pauvreté, aux emplois précaires, au décrochage scolaire, aux problèmes d'intégration des personnes immigrantes, à la crise économique mondiale actuelle et aux impacts qu'elle aura sur le tissu économique et social de notre ville, bref, aux défis globaux du développement, des actions concrètes doivent être entreprises afin de favoriser le développement de l'ensemble des personnes et des communautés vivant sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Certes, les politiques sociales, notamment en matière de santé et de services sociaux, de la jeunesse, de la famille, de la santé mentale ou l'éducation, relèvent en premier lieu des gouvernements supérieurs. Évidemment, la ville doit tenir compte du partage des responsabilités entre les autres paliers de gouvernements. C'est pourquoi nous devons garder en trame de fond les obligations et les compétences de la ville dans le choix des interventions en développement social. Dans cette perspective, la Ville de Sherbrooke, l'une des plus importantes villes du Québec, doit s'inscrire comme partenaire du développement social en jouant un rôle de leader en initiant des actions, des projets en lien avec ses obligations, de collaboratrice en participant à des actions avec d'autres partenaires et de facilitatrice en soutenant le développement social. Dans ce contexte, d'ailleurs, les organismes communautaires, qui comptent pour une part importante dans le dynamisme des communautés, méritent d'être reconnus et soutenus.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookois s'engage à :

- **4.1 Développer une vision d'ensemble des actions posées par la ville.** Les diverses politiques municipales semblent s'opérationnaliser de manière indépendante alors qu'il est essentiel qu'elles soient en interrelation et interdépendantes. Il faut également développer une vision holistique et des moyens d'action qui permettent d'avoir une vision, des arrimages et des influences réciproques entre le développement social, économique et environnemental.
- **4.2 Favoriser la création des comités d'arrondissement en développement social et communautaire.** Le renforcement des communautés passe par le maintien, voire la revalorisation des services de proximité dans les arrondissements et la mise en commun des ressources et services. Ces comités d'arrondissement seront formés de représentants et représentantes de divers milieux : municipal, communautaire, des loisirs et culturel, institutionnel, citoyens et citoyennes, représentants et représentantes des conseils ou tables de quartiers, acteurs économiques, etc. Le Comité d'arrondissement en développement social et communautaire aura le mandat de partager les connaissances sur les problèmes, ressources et projets de développement de l'arrondissement, d'assurer l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action concrets ainsi que de développer une vision commune du développement. Il devra également favoriser l'émergence de projets rassembleurs et structurants pour répondre aux besoins de l'arrondissement ainsi que participer à la concertation municipale afin de développer des liens fonctionnels avec différents arrondissements et le comité municipal en développement social et communautaire. Il devra finalement formuler des avis au conseil d'arrondissement sur leurs programmes et politiques. Ces comités peuvent être à géométrie variable selon la réalité des arrondissements, leurs enjeux et les initiatives déjà existantes. Il ne s'agit donc pas d'imposer un modèle, mais de respecter l'esprit de la proposition. Des ressources humaines et financières devront donc être dédiées afin de permettre l'animation des milieux et de ces comités.
- **4.3 Reconnaître pleinement le secteur communautaire comme un partenaire incontournable dans le développement social et communautaire du milieu sherbrookois.** Le **Renouveau Sherbrookois** souhaite soutenir la vitalité de ces organismes dans l'atteinte de leur mission et dans leur action tout en reconnaissant leur expertise et leur contribution au mieux-être collectif de la ville. Cela nous amène à redéfinir le cadre d'action communautaire, en collaboration avec les représentants et représentantes d'organismes communautaires, en augmentant le nombre d'organismes reconnus par la ville. Nous proposons également d'offrir à ces organismes un meilleur soutien par l'accès à des ressources matérielles et techniques ainsi que par un accroissement du soutien financier qui leur est alloué. Par exemple, nous pourrions viser un financement sur la base de 2.50\$ par habitante et habitant ou 0,2% du budget municipal (2.25\$ par habitante ou habitant pour le soutien direct aux organismes communautaires et 0.25\$ par habitante et habitant accordé à la CDC de Sherbrooke qui regroupe actuellement 81 organismes et organisations comme instance de coordination).

- 4.4 Revoir les mesures de soutien aux organismes.** Le développement social prend appui sur le partage de la richesse, l'accès aux services, l'empowerment, la lutte contre l'exclusion, le développement intégré et durable et la présence de communautés dynamiques et solidaires. Les organismes communautaires sont des acteurs de premier plan dans le développement social, puisqu'ils sont nés d'initiatives citoyennes et qu'ils constituent des outils essentiels à la création et au maintien d'une bonne qualité de vie pour tous. Ainsi, la ville pourrait offrir l'accès à un programme d'assurance pour la responsabilité civile (beaucoup d'organismes ont de la difficulté à s'assurer en raison des coûts élevés, des critères de qualifications, etc.) et faire bénéficier des tarifs préférentiels que la ville peut obtenir pour la location de véhicules et l'achat de matériel. Elle pourrait également rendre permanente la mesure transitoire de remboursement équivalent à la taxe d'affaires pour laquelle les organismes communautaires étaient exemptés et ne pas leur imposer de dépôt pour Hydro-Sherbrooke au moment de l'achat d'une propriété. Ces sommes représentent souvent quelques milliers de dollars.
- 4.5 Reconnaître la CDC comme interlocutrice privilégiée pour le milieu communautaire.** Puisque les organismes communautaires de Sherbrooke se sont dotés d'une organisation de concertation par la Corporation de développement communautaire (CDC) et que celle-ci est reconnue par ses pairs comme leur représentante et interlocutrice au niveau local, la ville s'engage à permettre la participation d'une personne représentant la CDC aux différents comités mis en place par la Ville et attribuer à la CDC un appui financier distinct.
- 4.6 Soutenir la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.** La Ville et les arrondissements doivent s'engager à lutter contre la pauvreté en contribuant à en réduire les méfaits à travers les services relevant de leurs compétences, en favorisant la concertation locale par un leadership politique proactif et en s'associant à la mobilisation des niveaux supérieurs en vue d'en rechercher l'élimination. La ville doit aussi soutenir des actions qui visent le développement des milieux de vie en s'inspirant du concept de quartier en santé. Elle peut prendre en compte la réalité des personnes en situation de pauvreté, non seulement de manière à ce que ses décisions ne contribuent pas à l'appauvrissement de ces personnes, mais également de manière à bonifier, le cas échéant, les services et/ou le support aux initiatives. À cet égard, nous utiliserons la grille d'analyse élaborée par la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie dans l'analyse des dossiers municipaux. Nous nous reconnaissons également une responsabilité en regard des besoins et problématiques qu'éprouve la population de notre territoire.
- 4.7 Soutenir le développement du logement social et abordable.** En collaboration avec la table de concertation sur le logement à Sherbrooke, le Renouveau Sherbrookoise entend soutenir une série de mesures qui permettent d'améliorer la situation du logement dans son ensemble en favorisant l'accès à des logements sociaux, l'accès à la propriété, l'accès à des logements pour les personnes en perte d'autonomie et les personnes vivant avec un

handicap, l'accès à des logements adaptés aux familles nombreuses, l'accès à des logements sociaux pour les personnes marginalisées et l'accès à des logements pour les étudiantes et les étudiants. Le tout sera fait de manière à développer des unités d'habitation et des quartiers qui favorisent la mixité des populations.

- **4.8 Élaborer une politique d'accès à la propriété collective.** Afin que plus de familles et de personnes issues de l'immigration s'installent à Sherbrooke sur une base permanente, nous croyons qu'il y a lieu de favoriser l'accès à la propriété collective, notamment aux coopératives d'habitation. Bien qu'il existe actuellement diverses mesures en ce sens, l'élaboration et l'adoption d'une véritable politique seraient l'occasion de consolider les efforts de la ville en la matière.
- **4.9 Augmenter le nombre de jardins communautaires.** La philosophie derrière les projets de jardins communautaires est de redonner aux citoyennes et citoyens des espaces verts en milieu urbain, espaces où ils et elles pourront jardiner. Le **Renouveau Sherbrookoise** s'engage à favoriser l'implantation de jardins communautaires et collectifs et ainsi, à redonner directement aux citoyennes et citoyens une parcelle de leur ville.

La démographie et l'ouverture au monde

Le développement durable implique un souci pour les générations futures. Parce qu'il a cette valeur à cœur, le **Renouveau Sherbrookoise** entend s'occuper activement des enjeux liés au nouveau visage démographique de la Ville de Sherbrooke, particulièrement en ciblant les familles, les jeunes et les communautés culturelles.

Cela est d'autant plus important que nous vivons dans un contexte de vieillissement accéléré de la population. Dès lors, en plus de mieux servir nos aînés (à ce sujet, des mesures sont prévues dans le chapitre consacré à la sécurité), nous devons favoriser la croissance de la population active, essentiellement par l'établissement et la rétention à Sherbrooke de jeunes, de familles et d'immigrants et immigrantes qualifiés/es. Sherbrooke a connu un solde migratoire négatif pour les jeunes de 25-35 ans au cours des 10 dernières années. Parallèlement, d'ici 2011, l'Estrie aura 26 000 postes à combler dont 70 % seront dus à des départs à la retraite. Conscient de cet enjeu crucial, le **Renouveau Sherbrookoise** souhaite assurer un leadership régional afin d'offrir des conditions favorables pour améliorer la rétention de nos jeunes.

En matière de famille et d'immigration, des efforts soutenus ont été consentis au cours des dernières années. Par exemple, une politique familiale a été adoptée, de même, qu'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Bien qu'intéressante, cette dernière politique ne va pas assez loin, notamment en matière de francisation. Par ailleurs, l'accès à la propriété, un enjeu qui touche autant les jeunes familles que les personnes issues de l'immigration, ne fait pas l'objet d'une véritable politique d'ensemble à Sherbrooke. Nous croyons que l'administration municipale n'a pas tiré tout le potentiel de la présence d'immigrants internationaux et d'immigrantes internationales à Sherbrooke. Par ailleurs, Sherbrooke est peu présente sur la scène internationale alors que les Sherbrookoises et les Sherbrookoise sont plus que jamais ouverts sur le monde, comme en témoigne notamment le succès des programmes internationaux dans nos écoles.

C'est donc dans ce contexte que le **Renouveau Sherbrookoï**s propose d'identifier des cibles en matière de croissance démographique. Pour être en mesure d'atteindre ces objectifs, nous pensons qu'il faut bonifier la politique familiale et la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, adopter une politique d'accès à la propriété et une politique de rayonnement international ainsi que mettre en place une stratégie d'action régionale pour contrer l'exode des jeunes.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookoï s'engage à :

- **5.1 Fixer des objectifs en matière de croissance démographique.** L'élaboration de la vision d'avenir qui doit accompagner le futur schéma d'aménagement et de développement sera l'occasion de fixer des objectifs en matière de croissance démographique (population totale, population active etc.).

- **5.2 Bonifier la politique familiale par des ressources accrues.** Nous croyons que la politique familiale de la Ville de Sherbrooke et son plan d'action devraient être bonifiées par l'ajout de ressources pour améliorer la qualité de vie des familles. Nous proposons donc une série de mesures telles des bébés-bonus, des rabais-famille, des transports adaptés aux familles, le développement d'infrastructures familles (Centre famille pour enfants de 0 à 5 ans) ainsi que la création d'un label « Employeur Qualité Famille » qui serait octroyé aux organismes (dont les services municipaux) Nous proposons également une véritable politique de conciliation travail-famille (cela constituerait un atout majeur en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre pour les organismes et les entreprises dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre) et la révision des horaires des services municipaux afin de mieux correspondre à la réalité des familles d'aujourd'hui.

- **5.3 Assurer un leadership et une concertation du milieu en matière d'accueil, d'intégration à l'emploi, de mixité sociale et de francisation.** Sherbrooke a été la première ville fusionnée à se doter d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en 2004. Nous devons maintenant aller plus loin dans la mise en œuvre de cette politique. Plus précisément, nous comptons revoir la définition de l'intégration pour en donner une image plus réaliste, soit celle d'un processus d'adaptation réciproque mais asymétrique (réciproque parce qu'elle repose sur l'adaptation de la communauté d'accueil et des personnes issues de l'immigration; asymétrique parce qu'il faut reconnaître que l'effort d'adaptation de ces dernières est généralement supérieur). Aussi, il faut insister davantage sur la francisation, terme qui n'apparaît qu'une seule fois dans la version actuelle de la politique qui compte pourtant près de trente (30) pages. Nous croyons qu'il est possible de développer des projets avec nos partenaires institutionnels et de supporter des initiatives avec le milieu, pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes (la réalisation du Complexe des nations par exemple). Enfin, dans le but d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes issus/es de l'immigration, mais aussi celle de tous les Sherbrookoï

favoriser une meilleure répartition des personnes immigrantes sur l'ensemble du territoire de Sherbrooke, et ce notamment via des mesures qui augmenteront la mixité sociale.

• **5.4 Mettre en place une stratégie d'accueil, d'intégration et de rétention des jeunes en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie.** De nombreuses expériences ont démontré que le sentiment d'appartenance à une région est un facteur clé dans le phénomène d'attraction et de rétention des jeunes. Pour ce faire, le Renouveau Sherbrookoise veut mettre en place une stratégie visant à développer une identité collective forte pour ainsi favoriser le sentiment d'appartenance en faisant mieux faire connaître Sherbrooke, ses opportunités et ses atouts en matière de qualité de vie. Nous voulons notamment développer ce fort sentiment d'appartenance en favorisant l'implication des jeunes et en valorisant cette implication. Par exemple, le **Renouveau Sherbrookoise** entend développer, en collaboration avec des organismes spécialisés, des initiatives afin que les jeunes puissent s'investir dans diverses organisations du territoire (leur donner un véritable pouvoir d'agir et d'influencer les orientations et les actions). Nous soutiendrons les instances jeunesse afin de les encourager et de les aider à développer leur milieu. Le développement d'un sentiment d'appartenance passe forcément par une bonne connaissance du milieu et il importe de faire connaître les différentes offres culturelles et nos attraits touristiques auprès des jeunes. Nous estimons que nos actions auront une plus grande portée en étant concertées avec les autres municipalités de l'Estrie. Enfin, pour favoriser la rétention des jeunes, le Renouveau Sherbrookoise soutiendra les initiatives visant à garder un contact avec les jeunes en dehors de la région en leur faisant parvenir de l'information pertinente sur les opportunités et les projets en développement à Sherbrooke.

• **5.5 Élaborer et adopter d'une politique de rayonnement international.** De plus en plus, les villes du monde sont actives sur la scène internationale dans le but de rayonner et d'attirer des investissements étrangers et de la main-d'œuvre qualifiée. Sherbrooke porte certaines initiatives mais sans véritable vision globale. Il serait donc pertinent que Sherbrooke se dote d'une politique de rayonnement international. Cette politique permettrait d'encadrer les futures missions économiques que mèneront nos élus dans des pays étrangers (comme par exemple celle entreprise en juin 2008 par la ville et l'Université de Sherbrooke à Montpellier, en France). Elle permettrait aussi d'établir des partenariats formels entre Sherbrooke et des villes étrangères. Par exemple, Sherbrooke pourrait s'associer aux villes d'où proviennent plusieurs de ses immigrants et immigrantes et ce, afin de favoriser les échanges (séjour d'écoliers, parrainage de projets à l'étranger par des organismes d'ici, accueil de stagiaires étrangers ou étrangères ici et de stagiaires sherbrookoise et sherbrookoises à l'étranger etc.). Dans la même lignée, cette politique de rayonnement international devrait prévoir les conditions dans lesquelles elle serait appelée à intervenir lors de catastrophes survenant à l'étranger.

La sécurité et les services à la population

Depuis plusieurs décennies, on constate une augmentation des préoccupations de la population en matière de sécurité publique. Sherbrooke, en tant que ville d'importance ayant une population de près de 150 000 habitants, n'y fait pas exception. C'est pourquoi la sécurité est une priorité pour le **Renouveau Sherbrookois**.

Dans son rapport annuel 2007, le Service de police de la ville de Sherbrooke dresse un bilan globalement positif de la situation. On y décèle une volonté de se rapprocher de la population et d'augmenter le sentiment de sécurité chez les citoyens et citoyennes. Le même constat peut être fait à l'égard de l'ensemble des services municipaux : la population est généralement satisfaite, mais il y a des disparités entre les arrondissements. Depuis le regroupement municipal, plusieurs personnes se sentent loin de l'appareil municipal, particulièrement les résidents et résidentes des anciennes villes de banlieue. De même, tant en matière de sécurité que de services en général, la ville est trop souvent en mode réaction face aux problèmes qui affectent la population plutôt qu'en mode proactif. Il y a d'ailleurs certains domaines où une plus grande attention s'impose.

Un de ces domaines est la sécurité routière. En 2007, on a noté une baisse des constats d'infraction liés à la circulation automobile. Par contre, il importe de demeurer critique en la matière. Bien que les infractions dues aux accélérations rapides avec traces de pneus aient été en croissance en 2007, c'est surtout le sentiment de sécurité des citoyens et citoyennes qui émerge comme étant la priorité en matière de sécurité. Selon le **Renouveau Sherbrookois**, l'emphasis devrait être mise sur la réduction de la vitesse et la quiétude des quartiers puisque le comportement de certains usagers et certaines usagères de la route est la cause de nombreux accidents et met en péril la sécurité des piétons et piétonnes, des autres automobilistes et des cyclistes.

Un autre domaine qui requiert notre attention est celui des crimes contre la personne. Bien que Sherbrooke n'ait pas un taux élevé de crimes contre la personne pour une ville nord-américaine, son histoire récente a été marquée par un nombre restreint mais néanmoins trop élevé d'homicides. C'est pourquoi la protection de la population contre ce type de crimes doit faire l'objet d'une constante préoccupation. Et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes, les jeunes et les aînés qui, souvent, sont plus vulnérables, comme le démontrent encore les statistiques notamment en matière d'incendies. Il faudra donc améliorer les services à la population en matière de sécurité au cours des prochaines années, et ce alors que la demande pour les autres services municipaux augmentera également en raison de la croissance démographique. Voilà pourquoi le **Renouveau Sherbrookois** compte se rapprocher de la population, en plus d'améliorer la sécurité des personnes (particulièrement celle des plus vulnérables) notamment sur le réseau routier grâce à des mesures préventives et répressives. Pour ce faire, nous comptons impliquer davantage les citoyens et citoyennes ainsi que les organismes partenaires, restructurer certains services afin de les rendre plus accessibles dans tous les arrondissements et utiliser les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des services municipaux.

Ainsi, le **Renouveau Sherbrookois** s'engage à :

- **6.1 Impliquer davantage la population pour établir les priorités en fonction de ses besoins.** Par exemple, les consultations pré-budgétaires pourraient être l'occasion de mieux connaître les besoins de la population qui doivent être mis en priorité. Nous proposons que le dépôt du rapport annuel du service de police soit une occasion de discuter de sécurité avec les citoyens. À notre avis, ce rapport devrait être présenté dans chacun des arrondissements (en adaptant le bilan aux spécificités propres à chacun d'eux). Les citoyens et citoyennes y seraient invités à soumettre leurs commentaires au service de police et au conseil d'arrondissement. Par exemple, dans d'autres municipalités, de tels espaces d'échange ont amené les élus municipaux et les élu(e)s municipales à réaliser l'importance de l'éclairage la nuit à certains endroits. Dans le but d'impliquer les citoyens et citoyennes dans la sécurité de leurs milieux, il importe de relancer le projet « Parents-secours ». Enfin, il faut s'assurer d'une présence citoyenne sur le comité de sécurité publique de la ville
- **6.2 Améliorer le bilan en matière de sécurité routière.** Nous croyons que dans ce domaine, il faut se donner des objectifs clairs. Concrètement, nous préconisons que les cibles à atteindre soient communiquées à la population lors du dépôt du rapport annuel du service de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke. Nous proposons également de développer davantage le Projet Quiétude et de multiplier les activités de sensibilisation auprès des jeunes, principalement dans les établissements d'enseignement, sur les risques associés à la vitesse. De plus, considérant l'augmentation de l'utilisation des modes de transport alternatifs, il conviendra d'ajouter un volet vélo au programme « Bon pied, Bon œil ». Par ailleurs, il faut aussi accorder plus d'attention à la sécurité routière en milieu rural car le territoire sherbrookois est majoritairement rural depuis la fusion.
- **6.3 Accorder plus d'attention à la prévention chez les jeunes.** Il y a à Sherbrooke une proportion importante des infractions qui sont liées à la consommation de drogues et d'alcool. Ces infractions ont des impacts importants sur la paix et de la tranquillité publique. Le phénomène des gangs de rue est également de plus en plus préoccupant pour nos jeunes tout comme l'existence de drogues telles le GHB (drogue du viol). Afin de créer un milieu de vie optimal pour les jeunes, le **Renouveau Sherbrookois** suggère de rétablir une présence accrue d'intervenantes et d'intervenants dans les parcs et autres espaces occupés par les jeunes (bars, maisons des jeunes etc.) afin d'améliorer le contact avec ceux-ci. Nous pensons que l'un des parcs municipaux devrait être dédié aux victimes de meurtres commis à Sherbrooke depuis vingt (20) ans, et ce dans le but de sensibiliser la population et surtout les jeunes. Nous suggérons également d'augmenter le nombre de patrouilles à pieds et à vélo, favorisant ainsi la proximité avec la population, et du coup une meilleure sensibilisation. Cependant, nous sommes conscients que la seule présence policière ne suffit pas. C'est pourquoi il faut intensifier les rapports de la ville avec divers partenaires susceptibles de contribuer à la prévention auprès des jeunes; nous pensons ici notamment à la Coalition des travailleurs de rue.

- **6.4 Augmenter la sécurité des aînés.** Nous savons que le vieillissement de la population s'accroît et que la proportion de personnes âgées à Sherbrooke comme ailleurs augmente considérablement. Cette population est vulnérable et demande qu'on lui porte une attention particulière. C'est pourquoi nous comptons poursuivre l'implantation des mesures prévues par le projet « Sherbrooke ville amie des aînés » (pensons entre autres à l'allongement du temps prévu pour que les piétons traversent une intersection). Mais il faut aussi aller plus loin. Par exemple, le corps policier doit travailler en collaboration avec les services de santé pour protéger nos aînés. Nous considérons également que le programme PAIR est une belle initiative. Ce programme permet de s'assurer quotidiennement de la sécurité de la personne âgée au moyen d'un appel téléphonique. Toutefois, ce programme touche trop peu de personnes susceptibles d'en avoir besoin. C'est pourquoi nous proposons que le Service de police resserre sa collaboration avec le CHUS et le CSSS-IUGS section CLSC afin d'effectuer un dépistage systématique de la clientèle susceptible d'avoir besoin des services du programme PAIR. Nous proposons que la Ville de Sherbrooke, en collaboration avec les services de santé, accentue la réalisation d'initiatives telle que le projet Alzheimer.
- **6.5 Implanter des postes de police satellites dans l'ouest et dans l'est de la ville.** Depuis la réorganisation des forces policières sur le territoire de Sherbrooke (en une régie de police) qui s'est notamment traduite par la fermeture des postes de police de Rock Forest, de Fleurimont et de Ascot/Lennoxville, et plus particulièrement depuis le regroupement municipal, les citoyens et citoyennes des anciennes villes de banlieue ont souvent manifesté aux élus et aux élues (notamment les membres du caucus du **Renouveau Sherbrookois**) le sentiment d'être loin du service de police. Nous croyons que le poste de police doit être plus accessible et qu'il est important que les policiers et policières soient plus présents/es sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke. Pour assurer une présence accrue des forces policières dans les arrondissements de l'est et de l'ouest, nous nous engageons à implanter deux postes de police satellites, un dans l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville et l'autre dans l'arrondissement de Fleurimont tout en maintenant le quartier général au centre-ville. Cette déconcentration des effectifs policiers permettra d'assurer une présence permanente dans ces arrondissements et ainsi accroître le sentiment de sécurité des citoyens et citoyennes.
- **6.6 Diminuer les risques en matière d'incendies.** Nous proposons de donner suite de manière rigoureuse au déploiement du schéma de couverture de risques élaboré par la ville. De manière plus spécifique, il faudra identifier et cibler des problématiques qui tendent à prendre de l'ampleur, comme par exemple les incendies causés par la fabrication illégale d'huile de cannabis. Par ailleurs, il convient d'accorder une plus grande attention aux résidences qui sont, officiellement ou dans les faits, destinées aux personnes âgées et ce, afin de s'assurer qu'elles respectent les normes en matière de sécurité incendie.

Les finances, la fiscalité et l'administration municipale

Le **Renouveau Sherbrookois** est très sensible à l'importance de bien gérer les taxes des contribuables sherbrookoises et sherbrookoises tout en offrant à ces derniers et dernières des services de qualité qui répondent à leurs besoins. D'ailleurs, nous pensons que, loin d'être contradictoires, la gestion serrée des finances et des ressources ainsi que l'affectation des sommes nécessaires là où il y a des besoins vont de paire. En effet, une gestion laxiste des finances peut diminuer notre capacité future à répondre aux attentes légitimes de la population.

Or, à l'heure actuelle, le niveau d'endettement de la ville de Sherbrooke demeure important même quand on le compare à celui d'autres villes de taille semblable. La ville a jusqu'à présent tendance à emprunter davantage qu'elle ne rembourse ses dettes (il s'agit de taxes différées qui affecteront un jour les générations futures) afin de réaliser ses projets. Malheureusement, force est de constater que certains de ces projets ont favorisé l'étalement urbain et l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la ville sans pour autant amener des retombées structurantes pour Sherbrooke. Il n'y a pas d'objectifs clairs ni de critères rigoureux permettant de prendre des décisions d'investissement éclairées. Le niveau d'endettement élevé de Sherbrooke réduit sa marge de manœuvre qui lui permettrait d'investir dans des infrastructures visant à accueillir, par exemple, des industries génératrices d'emplois et de revenus.

En outre, il n'y a pas que la dette qui soit élevée : toute proportion gardée, le budget de fonctionnement de la Ville de Sherbrooke est parmi les plus importants au Québec et il ne cesse de gonfler tout comme le nombre d'employés/es. Ceci n'est pas étonnant compte tenu des pratiques d'élaboration du budget annuel qui sont davantage basées sur l'historique des dépenses que sur une réelle évaluation des besoins. À la lumière de ces informations, les choix actuels en matière de finances, de fiscalité et d'administration ne semblent pas toujours refléter une politique de développement durable. Par ailleurs, Sherbrooke est la seule ville au Québec qui encaisse des revenus aussi imposants avec ses activités de production et de distribution d'hydroélectricité. Chaque année, Hydro-Sherbrooke génère plus de 21 millions de dollars de profits nets. Ces profits sont injectés dans les dépenses de fonctionnement de la ville. Le **Renouveau Sherbrookois** estime que la Ville de Sherbrooke devrait être en mesure de boucler son budget annuel avec ses revenus de taxes comme le font les villes de Lévis, Trois-Rivières, Laval ou Gatineau. Les profits d'Hydro-Sherbrooke devraient servir à financer des infrastructures « au comptant » pour que les contribuables puissent voir et apprécier la différence que leur procure « leur entreprise ».

Toutefois, nous sommes conscients et conscientes que la marge de manœuvre de la ville est limitée compte tenu des choix imposés par le gouvernement du Québec. De même, nous convenons que les augmentations de taxes à Sherbrooke sont généralement raisonnables, quoique trop peu orientées vers la valorisation des comportements éco-intelligents, et que la richesse foncière des Sherbrookoises et Sherbrookoises augmente chaque année. Nous reconnaissons également que certains investissements réalisés jusqu'à présent ont un effet très positif sur la qualité de vie à Sherbrooke, comme c'est le cas du projet Cité des rivières. Le **Renouveau Sherbrookois** compte donc poursuivre les initiatives qui donnent des résultats, mais s'engage à

modifier ou même à abolir celles qui n'en donnent pas. Plus précisément, il est nécessaire de se donner une vision claire et « durable » du développement de la ville. Pour y arriver, il faut poursuivre les revendications auprès du gouvernement du Québec pour que les sources de revenus soient diversifiées, gérer les ressources avec parcimonie et efficacité et identifier les projets les plus porteurs et les plus structurants, autant sur le plan économique que social et environnemental. De plus, il faut une saine gestion des finances municipales par un meilleur contrôle de la dette et des dépenses ainsi qu'une plus grande valorisation du potentiel des employés et des employées.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookois s'engage à :

- **7.1 Revoir la structure administrative et les procédures de la ville.** Le **Renouveau sherbrookois** remettra en question la structure actuelle de la ville et s'inspirera des pratiques existantes en application dans d'autres villes ayant une meilleure situation financière. Dans la même lignée, nous proposons une réforme dite de simplification administrative dans le but, par exemple, de simplifier les procédures et les formulaires à compléter pour les entreprises, les organismes et les contribuables. Évidemment, le tout devra se faire sans nuire à la transparence et l'imputabilité qui doivent caractériser les procédures administratives municipales.
- **7.2 Planifier le budget autrement.** La planification du budget sera basée sur une évaluation des besoins ainsi que sur les priorités de développement de la ville. Ces besoins et ces priorités seront identifiés notamment dans le cadre de vastes consultations pré-budgétaires.
- **7.3 Décréter un plafond d'emploi le temps de procéder à la révision des activités, des services, des opérations et des programmes municipaux avec l'implication des syndicats et des associations de travailleurs de la Ville de Sherbrooke.** Avant le regroupement municipal, les sept villes qui composent aujourd'hui le territoire de la Ville de Sherbrooke comptaient 1 038 postes permanents. Le nombre de postes permanents avait été réduit à 999 lors du regroupement municipal du 1er janvier 2002. Aujourd'hui, la ville compte près de 1 160 postes permanents. Nous nous engageons à décréter un plafond d'emploi (qui n'affectera pas l'embauche pour le remplacement du personnel permanent) le temps de procéder à une révision complète des activités, des services, des opérations et des programmes municipaux. De plus, comme la ville doit répondre à de nouveaux besoins et que ses ressources sont limitées, il est légitime qu'elle questionne régulièrement la pertinence des activités qu'elle mène et qu'elle s'assure, le cas échéant, que ces activités répondent aux besoins prioritaires de la population. Pour ce faire, nous adopterons une politique visant à réviser, à tous les trois ans, la pertinence de chacune des activités et chacun des services de la ville (zero base budgeting).

- 7.4 Améliorer la situation financière de la ville notamment en limitant l'accroissement des dépenses de façon à dégager 20 millions sur 5 ans.** Il faudra porter une attention particulière à la réduction de la dette par habitant et contrôler les dépenses de fonctionnement de la ville. Le budget de fonctionnement de la Ville de Sherbrooke a fait un bond de 45 % en 7 ans, passant de 155 millions \$ en 2002 à 225 millions \$ en 2009. Dans le contexte où nous nous engageons à réviser les activités, les services, les opérations et les programmes municipaux et que les départs à la retraite d'employés municipaux seront nombreux, le **Renouveau Sherbrookoïse** s'engage à réduire l'accroissement des dépenses de l'ordre de 20 millions sur 5 ans.
- 7.5 Élaborer une politique d'investissement.** Une politique d'investissement permettra d'identifier les critères qui guideront les choix d'investissements dans les projets d'immobilisation. Le principe de base de cette politique sera celui d'une gestion des investissements faite de manière à ce que la durée de remboursement des emprunts effectués n'excède pas la durée de vie du bien concerné (route, aqueduc, égouts etc.). De plus, les investissements devront être cohérents avec les objectifs de développement durable, générer une rentabilité économique, sociale ou environnementale, et compter, le cas échéant, sur des partenariats solides. Les investissements favoriseront la diminution du déficit d'infrastructures. Cela évitera aussi le gonflement des dépenses. Cette politique d'investissement pourrait également mener la ville à se départir de certains actifs générant d'importants déficits d'opération (par exemple, le centre de ski Montjoye).
- 7.6 Maintenir l'augmentation des taxes sous le taux d'inflation.** Comme une fiscalité compétitive favorise l'implantation et la rétention d'entreprises, en plus de soulager fiscalement de nombreuses familles, il convient de se fixer des objectifs à cet égard.
- 7.7 Se servir de certains incitatifs fiscaux ou autres afin d'encourager la population et les entreprises à faire des choix plus écologiques.** Nous croyons qu'il est possible d'inciter les entreprises à réduire leurs déchets par des incitatifs fiscaux (par exemple par des crédits de taxes équivalant aux économies générées par la réduction des déchets réalisée).
- 7.8 Valoriser le travail des employés et employées de la ville.** Comme dans les entreprises, nous croyons que la ville doit se préoccuper de l'amélioration du rendement et de la qualité des services rendus par ses employés et ses employées. En effet, bien que ces derniers et dernières fassent déjà un travail d'une grande qualité, il faut demeurer vigilants et vigilantes et saisir les opportunités qui favorisent les améliorations. Nous envisagerons donc de permettre aux fonctionnaires d'atteindre leur plein potentiel en valorisant davantage la formation continue, l'ouverture aux nouvelles idées, le mentorat et l'accompagnement.

- 7.9 Expérimenter le budget participatif.** Le budget participatif est un moyen de permettre aux citoyens de prendre part au processus de décision budgétaire de la ville. En vogue au Brésil, en Europe et expérimenté par quelques municipalités québécoises, le budget participatif permet également aux élus et élues de se rapprocher des préoccupations des citoyennes et citoyens. La pratique du budget participatif consiste à accorder à la population la responsabilité de choisir, à partir d'une enveloppe prédéterminée, le ou les projets qu'elle souhaiterait voir réalisés. Le **Renouveau Sherbrookoï**s s'engage à mener un projet-pilote de budget participatif sur une portion du budget de dépenses en immobilisations.
- 7.10 Réviser la configuration des organismes paramunicipaux financés par la Ville de Sherbrooke.** Concrètement, cela devrait se traduire par l'analyse des regroupements potentiels d'organismes de manière à maximiser les impacts dans l'attribution de fonds publics. Le but ici est de diminuer le chevauchement d'activités sans pour autant réduire les services directs à la population. Prenons exemple sur le regroupement de la corporation de gestion CHARMES et de Cité des rivières.
- 7.11 Inciter le gouvernement du Québec à réformer la fiscalité municipale pour diversifier les sources de recettes fiscales.** Tout en étant favorable à une plus grande décentralisation des compétences vers les municipalités, le **Renouveau Sherbrookoï**s croit que ces transferts de pouvoirs doivent s'accompagner de transferts de ressources fiscales autonomes. À l'heure actuelle, les municipalités sont appelées à jouer un rôle plus important, notamment en matière sociale, économique et environnementale, alors qu'elles tirent leurs revenus essentiellement de la taxe foncière. Bref, il y a actuellement une incompatibilité entre la fiscalité municipale québécoise et le développement durable. Comme cette situation ne touche pas que Sherbrooke, nous comptons travailler de concert avec l'Union des municipalités du Québec pour que la décentralisation se poursuive et s'accélère, mais sans nuire aux finances municipales et sans favoriser l'étalement urbain. Cela pourrait se traduire notamment par une intense campagne politique en faveur du transfert d'un pourcentage de la TVQ aux municipalités.
- 7.12 Doter la ville d'une politique d'équité envers tous les fournisseurs dans l'attribution des contrats de 25 000 \$ et moins.** La Loi sur les cités et villes encadre les processus d'attribution de contrats. Ainsi, tout contrat d'une valeur estimée à 100 000 \$ et plus doit faire l'objet d'un appel d'offre public sans restriction. Tout contrat d'une valeur estimée entre 25 000 \$ et 100 000 \$ doit faire l'objet d'un appel d'offre sur invitation, c'est-à-dire que la ville invite quelques soumissionnaires, ce qui favorise les entreprises locales et régionales. Cependant, les contrats estimés à 25 000 \$ et moins échappent aux règles municipales en la matière et peuvent être attribués de gré à gré avec n'importe quel fournisseur. Bien que la loi oblige la ville à rendre publique sur une base régulière la liste des achats et contrats de 2 000 \$ et plus qu'elle attribue, le **Renouveau Sherbrookoï**s entend doter la ville de paramètres internes favorisant l'équité entre les fournisseurs dans l'attribution des contrats de 25 000 \$ et moins.

- **7.13 Revoir les règles et les paramètres en matière d'attribution de contrat, notamment quant à la superficie minimale du local du soumissionnaire.** Le cadre actuel des pratiques en matière d'appel d'offre fait en sorte que certaines règles ont pour effet d'écartier des entreprises de Sherbrooke des processus d'appels d'offre sans égard à la compétence des soumissionnaires potentiels ni à leurs capacités à rendre des services à la Ville de Sherbrooke.
- **7.14 Utiliser les profits d'Hydro-Sherbrooke afin de financer des infrastructures et des projets spéciaux « au comptant ».** Les profits générés par Hydro-Sherbrooke sont intégrés dans les revenus de la ville et servent actuellement à payer des coûts de fonctionnement. La Ville de Sherbrooke devrait être en mesure de boucler son budget sans la contribution des profits d'Hydro-Sherbrooke comme le font les autres villes du Québec. Le **Renouveau Sherbrookoïis** propose de libérer les profits d'Hydro-Sherbrooke du budget d'opération. Les profits d'Hydro-Sherbrooke devraient servir à financer des infrastructures et des projets spéciaux « au comptant » pour que les contribuables puissent être en mesure de voir et d'apprécier la différence que leur procure « leur entreprise ».
- **7.15 Réfléchir à la structure politique municipale actuelle.** La configuration actuelle de la Ville de Sherbrooke avec son maire, ses 19 conseillers municipaux, ses 4 conseillers d'arrondissement et ses 6 arrondissements est le fruit d'un long processus de négociation menée dans le cadre du regroupement municipal. Après 8 ans de fonctionnement à l'intérieur de ce cadre politique et à la lumière du bilan qu'on pourrait tirer de ces 8 années, il importe d'entreprendre une réflexion sur la structure politique de la ville de Sherbrooke incluant le rôle et les compétences des arrondissements, le nombre d'élus au conseil municipal, etc.

L'environnement

Les défis qui nous interpellent sur le plan environnemental sont nombreux. Presque quotidiennement, l'actualité locale, nationale ou mondiale témoigne de la préoccupation environnementale. Nous croyons que c'est particulièrement sur le plan local que devront être relevés les défis environnementaux et c'est pourquoi le **Renouveau Sherbrookoïis** a fait du développement durable l'une de ses valeurs fondamentales et entend adopter une approche de développement respectueuse de l'environnement. Il importe également de porter une attention particulière sur l'utilisation et la gestion de l'eau, de l'air, des sols, des déchets et des lumières.

Malgré les apparences, le développement durable est un concept complexe puisque sa gestion commande une connaissance fine de la législation en vigueur, de son application et des compétences des différentes administrations. Le respect et la protection de l'environnement comporte autant des dimensions locales que régionales, nationales et mondiales. Nous avons la

conviction que la Ville de Sherbrooke a un important rôle à jouer en matière de développement durable et d'environnement. Cela est d'autant plus vrai que la ville porte deux chapeaux qui lui permettent d'agir sur l'environnement, celui d'entreprise en ce qui concerne ses activités (la gestion de son énergie, ses déchets, son eau etc.) et celui d'autorité publique gestionnaire du territoire en ce qui concerne son pouvoir de réglementation (zonage, lotissement, construction etc.).

D'ailleurs, la Ville de Sherbrooke a maintenant un vaste territoire à gérer comportant un fort pourcentage de superficie rurale (agricole, forestier, non-défini), ce qui rend son rôle encore plus important eu égard à l'environnement. Pensons à l'érosion des sols, à la protection des rives, à la contamination des sols et plus encore. L'environnement constitue donc un vaste chantier où chacun des volets exige la mise en œuvre de tout un programme. Certes, des efforts ont été faits au cours des dernières années, et certaines initiatives méritent d'être saluées, par exemple en matière de compostage ou de pollution lumineuse, mais les échecs, comme la gestion des déchets et le plan d'urbanisme, ont aussi été nombreux. On constate que malgré l'existence d'une politique du développement durable, il manque une vision écologiste globale claire qui transcende réellement l'ensemble des pratiques de la ville. La population mériterait d'être plus impliquée dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques de la ville en matière d'environnement.

C'est donc dans ce contexte que le **Renouveau Sherbrookoïse** propose de convertir l'administration municipale au système de management environnemental, de susciter une plus grande participation de la population, de mieux combattre la pollution sous toutes ses formes (eau, sol, air, déchets, lumière), d'accentuer la protection des espaces verts et de favoriser l'efficacité énergétique.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookoïse s'engage à :

- **8.1 Convertir l'administration municipale au système de management environnemental.** Le management environnemental est un processus structuré de planification qu'une organisation met en place pour réduire l'impact écologique de ses activités. Concrètement, le processus de conversion de l'administration sherbrookoïse au système de management environnemental (SME) se fait par étapes, en identifiant les domaines d'application du SME, en fixant des priorités, essentiellement en terme de réduction de pollution, en adoptant un plan directeur et en adoptant un plan d'action comprenant des objectifs opérationnels et des indices de performance. Pour veiller à l'application du SME, il conviendra de créer un pôle de l'environnement pour nous assurer que chaque service intègre les préoccupations environnementales dans ses pratiques. Nous devons également inciter les employés et employées à poser quotidiennement des éco-gestes qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction d'impacts sur l'environnement. Ce projet contribuera non seulement à protéger l'environnement, et donc la qualité de vie des Sherbrookoïses et Sherbrookoïses, mais elle donnera aussi une bonne image à la ville par l'obtention de la certification internationale ISO 14000.
- **8.2 Susciter une plus grande implication de la population eu égard à la protection de l'environnement.** La ville devrait plus régulièrement inviter la population à participer à

des activités à caractère environnemental, tels des corvées de nettoyage de parcs ou de berges, de plantation d'arbres, de compostage, etc. Par ailleurs, il faut instaurer une pratique favorisant l'éco-conditionnalité systématique des subventions de la ville, et ce afin que les événements (sportifs, culturels etc.) organisés par des citoyennes et des citoyens ainsi que par des organismes le soient toujours de manière à respecter l'environnement.

- **8.3 Mieux protéger les eaux par une politique à cet effet.** En effet, il faut une politique municipale et il faut assurer un leadership régional avec la Conférence régionales des élus dans la gestion de l'eau pour réduire le gaspillage, la pollution en général et les algues bleues en particulier. Cette politique comprendra les mesures de protection des zones riveraines, des milieux humides, des plans et des cours d'eau. De plus, en matière d'eaux pluviales, la ville devrait investir massivement dans la réparation des réseaux lors du choix des projets de réfection de rues. De même, elle devrait examiner et intervenir sur les réseaux pluviaux en zones sensibles (à proximité des cours d'eau). En matière d'eaux usées, elle devrait continuer à améliorer le fonctionnement des réseaux et des stations de traitement des eaux usées et mettre tous les efforts et investir pour contrer les débordements. Elle devrait également prioriser les interventions et le contrôle sur les installations individuelles et ce, surtout près des zones sensibles. Enfin, bien que cela concerne aussi les sols, mentionnons ici que la ville doit mieux contrôler l'apport de sédiments dans les réseaux d'égouts, particulièrement lors de travaux (incluant les siens).
- **8.4 Mieux protéger la qualité de l'air.** À cette fin la ville doit intervenir avec vigueur lorsqu'il y a émission de poussières lors de travaux de construction (privés et publics), examiner tout projet de développement (immobilier, routier, infrastructure etc.) en regard de la qualité de l'air (poussières, bruit, odeur) et établir une stratégie d'intervention auprès des autres paliers gouvernementaux afin d'établir et de resserrer les règles pour améliorer la qualité de l'air dans les villes.
- **8.5 Préserver les aires écologiques.** Le **Renouveau Sherbrookois** est favorable à l'ensemble des recommandations au rapport du comité dialogue-citoyens sur les aires écologiques. Le RS est favorable à la création d'une fiducie pour faciliter la protection des aires écologiques, si le potentiel de protection le permet, et favorise même l'atteinte d'un ratio légèrement supérieur aux recommandations des organismes internationaux, en fixant à au moins 15 % du territoire de la Ville de Sherbrooke la protection des aires écologiques de qualité.
- **8.6 Préserver davantage les espaces verts.** Le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme devront refléter cette orientation, entre autres en augmentant la superficie consacrée aux parcs (particulièrement aux parcs intergénérationnels) et en assurant une meilleure protection des éco-territoires, des zones rurales, des espaces verts intra-urbains, des forêts, des

milieux humides ainsi qu'en restreignant l'étalement urbain. Concrètement, cela voudra dire notamment faire du Boisé Beckett un boisé bénéficiant de la protection accordée par le statut de parc régional géré par la MRC. En accueillant favorablement les propositions de la table dialogue-citoyens sur les aires écologiques, il faut affecter les ressources budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre. Il convient enfin d'instaurer un programme d'incitation financière pour convaincre les citoyens et citoyennes de reboiser des lots en friche ou à vocation mal définie.

- **8.7 Revoir l'ensemble de la problématique de la gestion des matières résiduelles, et ce de façon plus globale, notamment afin de réduire la production de déchets ultimes.** Spécifiquement, il faut porter une attention aux véritables impacts environnementaux des choix et des activités reliés à la gestion des matières résiduelles, à leur incidence sur la société sherbrookoise et sur l'ensemble de la région. Plus concrètement, il importe d'encourager davantage le compostage, le recyclage et la récupération, et ce afin de diminuer la production de déchets ultimes.
- **8.8 Participer à des programmes gouvernementaux de décontamination des sols.** Il faut subventionner davantage les opérations de décontamination des sols et adopter des règlements d'urbanisme restreignant encore plus les activités susceptibles de contaminer les sols. Par exemple, il est impératif d'interdire les stations-services près des cours d'eau.
- **8.9 Favoriser l'efficacité énergétique.** Il convient de modifier les règlements de construction pour être plus exigeants en matière d'efficacité énergétique. De même, les normes LEED devraient être respectées autant que possible dans le cadre des projets immobiliers impliquant la ville. Une portion des profits devrait également être réinvestie dans un programme d'efficacité énergétique répondant aux critères économique, social et environnemental.
- **8.10 Poursuivre la lutte à la pollution lumineuse.** Des efforts importants ont déjà été faits à cet égard, mais il faut rester vigilant dans l'avenir, car le but n'est rien de moins que de s'assurer que le ciel de Sherbrooke et de l'Estrie en général devienne une réserve d'étoiles reconnue internationalement

Les transports

Pour le **Renouveau Sherbrookoise**, les transports sont un domaine où une approche de développement durable s'impose. Avec des orientations responsables en matière de transports, une ville peut favoriser à la fois le développement économique, la justice sociale (par l'accessibilité pour tous) et la protection de l'environnement. Évidemment, pour ce faire, une ville doit prioriser les transports collectifs ou actifs.

Historiquement, à l'instar de nombreuses villes nord-américaines, la Ville de Sherbrooke a plutôt mis l'accent sur le développement du réseau routier et donc, sur l'automobile au détriment des autres moyens de transport. Pensons simplement à la configuration des boulevards de Portland et de l'Université dont aucune des voies multiples ne priorise les autobus ou les vélos alors que le Carrefour de l'Estrie et l'Université de Sherbrooke sont des générateurs d'achalandage. Mise à part le programme d'accès libre pour certains étudiants et certaines étudiantes, les actions novatrices pour favoriser l'utilisation du transport collectif n'a pas été l'apanage de l'administration municipale. Bien sûr, la société de transport de Sherbrooke a aménagé de nouveaux terminus (Centre-ville, CEGEP, Carrefour de l'Estrie.), mais le service aux usagers et usagères n'est pas toujours à la hauteur.

Au chapitre du vélo, la ville a choisi de favoriser un réseau de type « récréatif » et ce à partir du début des années 1990. Elle n'a investi que de faibles montants dans ce réseau année après année. Plus récemment, des voies réservées ont été aménagées sur la rue King ouest. Leur existence a été moindre que la durée de vie du marquage sur la chaussée, soit environ deux (2) mois. En général, le sentiment est qu'il y a beaucoup de mollesse de la part des décideurs et décideuses et un manque de communication avec les citoyens et citoyennes afin d'appuyer les actions entreprises. Le Conseil municipal a été bien plus agressif pour prolonger de plus de trois (3) kilomètres le réseau routier vers le plateau Saint-Joseph, concrétisant très clairement l'étalement urbain. La ville devra être cependant attentive au développement futur et aux opportunités d'amélioration de son réseau.

En ce qui a trait à la gestion du transport lourd (camionnage), la Ville de Sherbrooke fait face à une situation complexe. Tout comme pour la majorité des villes d'importance au Québec, les règles de mise en place et de transformation du réseau de trafic lourd sont gérées par le ministère des Transports du Québec. La desserte des secteurs industriels et commerciaux actuels est liée à l'urbanisation existante.

Par ailleurs, trop peu d'attention est accordée par les autorités municipales à certains moyens de transports. Par exemple, la Ville de Sherbrooke est propriétaire de l'aéroport de Sherbrooke et ce depuis la fin des années 1990. Par son positionnement et ses infrastructures, il pourrait devenir un aéroport régional important. Son développement et sa mise en valeur ne sont pas des priorités pour le conseil municipal. Enfin, il existe un manque de leadership régional dans le dossier du transport ferroviaire, ce qui est inquiétant considérant que le train est un moyen de transport d'avenir.

Au final, les choix en matière de transports ne privilégient pas suffisamment les transports collectifs ou actifs. Les pistes d'actions qui s'inscrivent dans la tendance environnementale sont négligées. Les orientations municipales favorisent peu le développement social et économique et accentuent la pollution. Voilà pourquoi le **Renouveau Sherbrookois** entend prioriser les transports collectifs ou actifs et accorder toute l'attention nécessaire à la combinaison transport-qualité de vie.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookoï s'engage à :

- **9.1 Fixer des objectifs en matière de réduction de la circulation automobile.** Pour atteindre des objectifs il faut d'abord les fixer. Le **Renouveau Sherbrookoï** compte le faire en collaboration avec la population. Plus précisément, nous comptons proposer un objectif de réduction annuelle minimale, qui pourrait être entre 1% et 2,5%, et un objectif de réduction sur dix (10) ans, qui pourrait être entre 10% et 30%.
- **9.2 Limiter le développement du réseau routier ainsi que l'utilisation et l'impact de l'automobile.** À moyen terme, il faudrait revoir l'ensemble des décisions concernant le développement du réseau routier. Certains projets déjà en cours devront probablement être réalisés à court terme (par exemple l'axe routier René-Lévesque recommandé par la table dialogue-citoyens). Cependant, il sera impératif de limiter l'impact généré par la construction de cette infrastructure à son minimum. Il faudra aussi revoir le développement urbain en limitant les espaces réservés à l'automobile, limitant ainsi son impact sur l'environnement. Enfin, dans la même logique, il convient de remplacer graduellement les véhicules municipaux désuets par des véhicules moins polluants.
- **9.3 Implanter une station de transfert de la STS dans l'arrondissement Rock Forest – St-Élie – Deauville.** La réalisation de l'axe routier René-Lévesque doit être liée à l'implantation d'une station de transfert de la STS dans l'arrondissement Rock Forest – St-Élie – Deauville avec stationnement et liens directs avec le CHUS, le centre-ville, l'Université et le CEGEP. Le mandat donné en ce sens au nouveau Centre de la mobilité durable sera suivi de près.
- **9.4 Viser à augmenter le nombre de projets d'accès libre au transport à d'autres groupes de la population.** En plus de favoriser l'accès libre au transport en commun pour toute la population étudiante des niveaux collégial et universitaire, il s'agit dans la mesure du possible de l'étendre à l'ensemble de la population. En outre, cette initiative aura pour effet de désengorger les rues de la municipalité aux heures de pointe et de promouvoir un mode de transport qui est respectueuse de l'environnement.
- **9.5 Bonifier l'offre de services et les méthodes d'établissement de la tarification en transport en commun pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.** Une plus grande proportion du budget consacré aux transports devra être dédiée aux transports en commun. À terme, il faut amener la population à développer un sentiment de fierté d'être à l'avant-garde en ce qui a trait aux transports urbains au Québec. À cette fin, nous comptons d'ailleurs identifier les options technologiques de transport en commun qui combinent efficacité, économie d'énergie et accessibilité afin que ces options représentent un choix économique et écologique pour les citoyens et citoyennes. À ce chapitre, l'ajout d'autobus express sur les grandes artères est une option à considérer

sérieusement. De plus, il faudra modifier l'approche pour rendre plus efficace et rentable la desserte dans les quartiers, par exemple en recourant à des minibus. De nouvelles entreprises pourraient voir le jour et offrir un service complémentaire plus performant au réseau d'autobus de la STS. Par ailleurs, le transport adapté devra également être amélioré. Nous devons également réfléchir à des méthodes de tarification qui inciteront les gens à utiliser d'avantage les transports en commun. Enfin, la pertinence d'implanter des voies réservées au transport en commun devra être analysée.

- **9.6 Favoriser le covoiturage.** Il convient que la ville collabore davantage avec les acteurs en transports pour mettre en place des mesures favorisant le covoiturage.
- **9.7 Soutenir la mise en place d'un centre de mobilité durable et développer les transports actifs.** Dans le cadre des orientations du centre de mobilité durable, il faut privilégier l'aménagement d'un vrai réseau cyclable utilitaire, et non plus seulement récréatif, en ciblant notamment la clientèle étudiante et les générateurs de déplacements reliés à cette clientèle. De plus, il faut favoriser la marche comme mode de déplacement. Dans ce contexte, il y a lieu de proposer aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux organismes du centre-ville de faire de la rue Wellington une voie en partie ou en totalité piétonnière et même de créer un trajet piétonnier reliant le Lac des Nations à la rue Wellington. Ces orientations sont également l'occasion de développer des partenariats avec les entreprises et les organismes sherbrookois actifs dans le monde des transports.
- **9.8 Promouvoir le développement du transport ferroviaire.** La ville de Sherbrooke doit être un leader régional dans ce dossier d'une part, en étant le maître d'œuvre de la desserte ferroviaire des villes situées à courte distance (Magog, Windsor, East-Angus) par un train léger et, d'autre part, en faisant la promotion, en collaboration avec la Conférence régionale des élus, d'une liaison ferroviaire viable entre Montréal et Sherbrooke.
- **9.9 Accorder plus d'attention au transport aérien.** Il est difficile de prioriser ce secteur d'activité par rapport aux autres modes de déplacements. Néanmoins, un modèle novateur ciblant et répondant à des besoins régionaux encore inexplorés aujourd'hui pourrait être priorisé. Nous pourrions aussi privilégier une approche orientée vers une veille des opportunités vertes dans ce domaine, approche qui a de l'avenir à moyen terme. De même, la possibilité qu'il y ait des vols vers le sud à partir de Sherbrooke mérite d'être étudiée.

Les sports, les loisirs, la culture, la santé et le patrimoine

Le **Renouveau Sherbrookois** considère que les sports, les loisirs, la culture, le patrimoine et la santé sont des domaines où chaque dollar investi rapporte beaucoup à long terme, et ce tant sur le plan social, qu'environnemental et économique.

Nous convenons que beaucoup de choses ont été faites au cours des dernières années en matière d'infrastructures et d'événements sportifs. Sherbrooke a connu de grandes réussites par le passé et elle en connaîtra d'autres dans l'avenir. Cependant, ces événements sont réservés à l'élite sportive et ont peu d'effet d'entraînement sur le niveau d'activité physique de la population en général.

Par ailleurs, les sports ne constituent pas le seul moyen par lequel une ville peut favoriser le bien-être physique de sa population. De plus en plus, les villes sont appelées à jouer un plus grand rôle en matière de santé au sens large. L'initiative « Ascot en santé » de l'arrondissement du Mont-Bellevue devrait être inspirante et être étendue aux autres arrondissements en plus d'être inscrite dans le cadre d'une vision d'ensemble.

Si le bilan en matière de sports est acceptable, celui de la culture est discutable. En effet, malgré quelques initiatives intéressantes comme les prix littéraires, et les projets structurants comme le centre Jean-Besré et la Société d'histoire, nos bibliothèques souffrent de sous-financement si l'on compare Sherbrooke à d'autres villes de taille semblable. Enfin, dans le domaine du patrimoine, la ville ne s'est pas encore dotée d'une véritable politique, et ce malgré la richesse du patrimoine sherbrookois. À la lumière de ces considérations, le **Renouveau Sherbrookois** entend d'une part, bonifier la politique du sport et de l'activité physique ainsi que la politique culturelle et, d'autre part, faire adopter une politique de la santé et une politique du patrimoine.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookois s'engage à :

- **10.1 Bonifier la politique du sport et de l'activité physique notamment en y ajoutant un volet sur les loisirs.** Cette politique de la ville étant relativement satisfaisante, nous comptons en respecter les grandes orientations, tout en y apportant d'importantes modifications. La première de ces modifications est l'ajout d'un volet loisirs. Les raisons de cet ajout sont doubles. D'une part, il existe déjà des programmes et des initiatives de la ville en matière de loisirs, mais celles-ci ne bénéficient pas de l'encadrement d'une politique globale susceptible de créer une synergie entre elles. D'autre part, nous croyons qu'il faut lier les loisirs au sport et à l'activité physique car ce sont d'abord les loisirs « actifs » qu'il faut valoriser. En effet, dans un objectif d'amélioration de la santé, il importe d'amener les citoyens à s'activer davantage. Une autre façon de bonifier la politique du sport et de l'activité physique serait de créer un « Panthéon des sports » afin d'honorer les personnalités qui ont marqué l'histoire du sport à Sherbrooke. Il importe également d'établir davantage de ponts entre les programmes de la ville et les formations offertes dans nos institutions partenaires. Cela pourrait se traduire notamment par une reconnaissance des expériences et des connaissances acquises par les acteurs bénévoles des associations sportives, laquelle reconnaissance pourrait être reconnue dans un programme d'études supérieures.

- **10.2 Favoriser la tenue d'événements sportifs de grande envergure à Sherbrooke.** Nous pensons bien sûr aux Jeux du Canada, mais aussi aux Jeux de la Francophonie et aux Jeux du Commonwealth. Ceci dit, en plus des professionnels et de l'élite sportive, c'est la population en général qu'il faut faire bouger. C'est pourquoi nous pensons que certains grands événements sportifs devraient être conçus de manière à mettre en valeur des athlètes tout en s'adressant à l'ensemble des Sherbrookoises et Sherbrookoises. Par exemple, la création d'un véritable « marathon populaire » incluant un volet « empowerment » de mobilisation des personnes démunies, à l'image du programme « Back on my feet » qui existe à Philadelphie.
- **10.3 Bonifier la politique culturelle.** La politique culturelle de la ville ne va pas assez loin. La question des ressources financières est au cœur des enjeux mais n'est pas la seule. Par exemple, Sherbrooke fait piètre figure au chapitre des investissements dans ses bibliothèques. Des efforts devront être consacrés au développement d'ententes avec les milieux institutionnel et scolaire pour développer ce réseau. Cela étant dit, certaines initiatives intéressantes en matière de culture doivent être poursuivies. Il en va ainsi de la diffusion culturelle, qui doit s'intensifier notamment par l'entremise des arrondissements. Enfin, pour favoriser la relève, les prix littéraires de la ville devront être bonifiés par l'ajout d'une catégorie « jeune auteur ». De plus, un projet de salle intermédiaire utilisée exclusivement pour la promotion des artistes locaux devra être priorisé.
- **10.4 Gérer de grands projets culturels qui mettent en valeur l'histoire de Sherbrooke.** Le Renouveau Sherbrookoise entend poursuivre le soutien aux projets comme par exemple les fresques murales de « MURIRS » représentant l'histoire de Sherbrooke qu'il convient de multiplier, et ce autant au centre-ville que dans les arrondissements.
- **10.5 Élaborer et adopter une véritable politique du patrimoine.** Le patrimoine sherbrookoise étant une de nos plus grandes richesses, plutôt que de l'encadrer « à la pièce », il faut le protéger à l'aide d'une approche intégrée découlant d'une politique du patrimoine. Après des consultations auprès de citoyens et citoyennes et de personnes expertes, cette politique devrait définir la notion de patrimoine et les divers types de patrimoine (bâti, archéologique, paysager etc.). Un élément clé de cette politique devrait être une attitude proactive de la ville se traduisant notamment par un meilleur soutien aux propriétaires et au milieu du patrimoine ainsi qu'une mise en réseau des acteurs du milieu. D'ailleurs, en tant que propriétaire, la ville devra donner l'exemple en créant un fonds dédié à la protection des biens municipaux d'intérêt patrimonial.
- **10.6 Implanter ou favoriser l'implantation d'une salle de spectacle de taille intermédiaire afin de faciliter la promotion d'artiste locaux.** Présentement, une

grande demande émane de la communauté artistique sherbrookoise pour l'implantation d'une salle de spectacle de taille intermédiaire et abordable afin de faire la promotion des artistes locaux sans engager des frais excessifs. Le **Renouveau Sherbrookois** s'engage à travailler avec la communauté de manière à trouver une solution satisfaisante pour pallier à cette lacune.

Les services municipaux

La fonction première d'une municipalité est de percevoir des taxes et des tarifs dans le but de donner des services à la population. En ce sens, le **Renouveau Sherbrookois** entend placer la citoyenne et le citoyen au cœur de ses préoccupations dans sa prestation de services publics. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité et la qualité des services municipaux et ce, dans une perspective d'équité.

Ainsi, le Renouveau Sherbrookois s'engage à :

- **11.1 Adopter une charte du citoyen et de la citoyenne.** L'amélioration de la qualité des services municipaux est une priorité pour le **Renouveau Sherbrookois**. Nous voulons placer le citoyen et la citoyenne au cœur des activités municipales en nous donnant une charte du citoyen et de la citoyenne. L'idée consiste en une prise d'engagements concrets auprès des utilisateurs et utilisatrices de services municipaux dans le cadre d'une gestion intégrée de la qualité. Une charte du citoyen et de la citoyenne apporte de la transparence dans les relations ville/citoyens et citoyennes, ville/organismes et ville/entreprises.
- **11.2 Mieux utiliser les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des services municipaux.** Il s'agirait notamment d'améliorer le site web de la ville pour en faire une porte d'accès plus efficace aux services de la ville (y mettre plus de formulaires d'inscription ou de demandes de permis, plus d'informations sur les services offerts par la ville ou ses partenaires, plus d'informations sur les projets en cours etc.). De plus, ce site web devrait être un moyen par lequel les citoyens et citoyennes peuvent informer la ville de leur degré de satisfaction à l'égard des services municipaux et même proposer des façons d'en améliorer l'efficacité. En fait, ils et elles devraient être encouragés/es à le faire systématiquement. En résumé, il s'agit de faire du site internet un espace collectif et interactif.
- **11.3 Favoriser l'ajout de points d'accès publics Internet dans les bâtiments municipaux du territoire de la ville (arrondissement, bibliothèques, etc.)** Le **Renouveau Sherbrookois** s'engage à favoriser l'accessibilité aux services municipaux par l'ajout de points d'accès publics internet, notamment dans les bureaux d'arrondissement et les bibliothèques. Nous voulons que chaque citoyen et citoyenne puisse bénéficier d'un accès internet afin de communiquer le plus efficacement possible avec les élus et élues ainsi qu'avec la mairie.